

Corrigé et barème – Vie privée en ligne : données personnelles, traces numériques et majorité numérique

Le droit à la vie privée sur internet : identité et traces numériques, données personnelles et ceux qui les utilisent, la CNIL et le RGPD, la réputation numérique et le droit à l'oubli, les risques du numérique, la majorité numérique à 15 ans et la responsabilité de ce qu'on publie

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Emc 6^e

Exercice 1 – Repères et définitions ★★

(4 pts)

- a) Information qui permet d'identifier une personne ; ex. : nom, photo (directement) ; adresse IP, position GPS (indirectement). (1)
- b) La CNIL, créée en 1978 (loi Informatique et Libertés) ; elle contrôle les entreprises et peut infliger des amendes. (1)
- c) Âge à partir duquel on pourrait s'inscrire seul sur un réseau social : 15 ans, loi du 7 juillet 2023 ; avant, autorisation d'un parent. Cette loi n'est jamais entrée en application. (1)
- d) Une trace laissée sans qu'on s'en rende compte : cookies, adresse IP, géolocalisation, temps passé sur une vidéo. (1)

Le point clé — une donnée personnelle n'a pas besoin de contenir un nom : il suffit qu'elle permette de retrouver la personne.

Exercice 2 – Lecture d'un tableau : une enquête au collège ★★★

(4 pts)

- a) $200 \times 68 \div 100 = 136$ élèves. (1)
- b) L'autorisation d'un parent (majorité numérique à 15 ans) ; le réseau devait vérifier l'âge et l'autorisation parentale. Cette loi n'a jamais été appliquée, mais avant 15 ans l'accord d'un parent reste nécessaire pour consentir à l'utilisation de leurs données (loi de 2018). (1)
- c) 41 % ont publié une photo sans demander, et 29 % en ont été victimes : ceux qui ne respectent pas le droit à l'image des autres contribuent à ce que le leur ne soit pas respecté. (1)
- d) Seuls 35 % ont un compte privé et 12 % connaissent la CNIL : le collège peut organiser un atelier sur les réglages de confidentialité, et une séance d'information sur les droits (CNIL, 3018), par exemple avec les délégués. (1)

Attention — un pourcentage se lit toujours par rapport à un total : avant de conclure, on revient au nombre réel de personnes concernées.

Exercice 3 – Étude de cas : quatre situations à qualifier ★★

(4 pts)

- a) Protection des données personnelles / vie privée ; légal : le père exerce l'autorité parentale sur un ordinateur familial et doit protéger son enfant (un dialogue reste préférable). (1)
- b) Protection des données personnelles ; illégal : avant 15 ans, le consentement d'un parent est obligatoire (loi de 2018, RGPD), et le site collecte plus de données que nécessaire. (1)
- c) Droit à l'effacement ; illégal : chacun peut demander l'effacement de ses données, droit renforcé pour ce qui a été publié quand on était mineur ; si l'application refuse, Romane peut saisir la CNIL. (1)
- d) Cyberharcèlement ; illégal : des publications répétées pour le ridiculiser (et le faux compte à son nom est en plus une usurpation d'identité) ; Gaspard peut en parler à un adulte, garder des captures et appeler le 3018. (1)

Erreur fréquente — croire qu'internet est une zone sans loi : les droits sur ses données et l'interdiction du harcèlement s'y appliquent comme ailleurs.

Exercice 4 – Les risques des usages numériques ★★

(4 pts)

- a) Des moqueries, insultes ou menaces répétées par messages ou sur les réseaux ; le 3018. (1)
- b) De fausses informations diffusées pour tromper ; vérifier la source avant de partager. (1)
- c) Deux parmi : déficits de sommeil, sédentarité et manque d'activité physique, problèmes de vue. (1)
- d) La Journée pour un internet plus sûr, lancée par la Commission européenne en 2004 ; chaque année en février. (1)

Repère — le législateur s'appuie sur ces risques pour justifier des règles d'âge sur les réseaux sociaux.

Exercice 5 – Argumentation guidée : « Sur internet, la vie privée n'existe plus » ★★★

(4 pts)

- a) Exemples : ce qui est publié peut être copié et partagé en quelques secondes ; les traces involontaires (cookies, géolocalisation) sont collectées sans qu'on s'en rende compte. (1)
- b) RGPD (2018) et CNIL (1978, amendes) ; article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ; droit à l'effacement ; consentement d'un parent avant 15 ans (loi de 2018). (1)
- c) Compte privé, géolocalisation désactivée, mot de passe non partagé, refus des données non nécessaires, droits d'accès et d'effacement, signalement, 3018. (1)
- d) Les droits sont les mêmes pour tous : si chacun demande l'accord avant de publier et ne partage pas ce qui humilie, la vie privée de chacun est respectée ; une société où l'on respecte les autres est une société où l'on est respecté. (1)

Astuce — dans une argumentation d'EMC, on commence par reconnaître ce qui est vrai dans l'idée adverse avant de la nuancer avec des faits précis.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).